

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

N° ordre
21-78

N° ordre dans la séance :
DE-14122021-10

Date de la convocation :
06/12/2021

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Marc GUILLAND, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE Adjoints, Frédéric DI PAOLO, Sylviane GUILLERMET, Katerina CHAPMAN, Déborah GLEYZE, Dominique SCALMANA, Mickaël MOUTOT, Christelle MARCHAND, Emilie VALTON, Thierry DRAPIER, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Christelle BOUVIER, Thierry CURTELIN, conseillers

Absents excusés : Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER) - David TREBOZ (procuration à Franck ANDRE-MASSE) - Loïc MONTEIRO (procuration à Katerina CHAPMAN) - Nadine BRAVI (procuration à Hélène ROSSI).

Secrétaire de séance : Emilie VALTON

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SAVOIE SPORT ORGANISATION POUR L'ORGANISATION DU DUATHLON DUCS ET DUCHESSES SÉRIE ET LIGUE LES 23 ET 24 JUILLET 2022

Robert VILLARD Adjoint aux Sports, Loisirs, Culture et Animations informe l'assemblée qu'un évènement aura lieu les 23 et 24 juillet 2022 sur la commune, il s'agit du Duathlon Ducs et Duchesses.

Afin de mettre en place un partenariat durable et constructif entre Savoie Sports Organisation et la commune dans le cadre de cet évènement, une convention doit être signée entre les deux parties dans le but de déterminer les contributions de chacun.

La commune devra mettre à disposition le grand gymnase Jean-Louis Falconnier notamment pour les douches et les retraits de dossards, les espaces libres et parkings autour du gymnase pour servir de point de départ et d'arrivée, de la salle des fêtes pour organiser des réunions préparatoires, de barrières, et support logistique, du personnel de la municipalité pour assurer la sécurité publique, soutien matériels, communication sur les réseaux de la commune.

Aucune subvention n'est accordée à cette association.

En contrepartie, l'association devra promouvoir la commune sur leur site web, ainsi que dans toutes les vidéos et sur les bannières et drapeaux de l'évènement.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat de Savoie Sports Organisation tel que présentée ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE